

DOSSIER DE PRESSE

Signature du contrat de filière agroalimentaire

16 novembre 2018



Sommaire

Editorial de Richard Girardot	4
Un contrat de filière ambitieux pour répondre aux attentes des consommateurs	4
Chiffres clés du secteur	5
L'industrie agroalimentaire (Source : Agreste, résultats 2015) :	5
Le comité stratégique de la filière agroalimentaire	6
Contexte	6
La filière agroalimentaire	6
Les enjeux de la filière agroalimentaire	6
Les actions structurantes du contrat de la filière agroalimentaire	7
Action 1 : Numériser l'information produit pour gagner en compétitivité et en qualité, et pour redonner confiance au consommateur	7
Action 2 : Protéines du futur, pour faire de la France un leader mondial des nouvelles sources protéiques	8
Action 3 : Valoriser la richesse de nos banques de ferments, le savoir-faire de nos entreprises et de nos structures de recherche	9
Action 4 : Compétences et recrutement, mise en place d'un projet d'expérimentation territoriale intersectorielle en faveur de l'emploi	10
Les autres actions du contrat de filière	11
Action 1 : Accompagner le changement d'échelle des PME avec la mise en place d'un accélérateur dédié au secteur agroalimentaire	11
Action 2 : Accélérer le déploiement de la RSE dans la filière agroalimentaire	12
Action 3 : Une Task force à l'international pour aider les entreprises agroalimentaires à s'internationaliser davantage, en mutualisant sur l'image France	13

Editorial de Richard Girardot

Un contrat de filière ambitieux pour répondre aux attentes des consommateurs





Les entreprises agroalimentaires sont présentes dans le quotidien des consommateurs. Leurs savoir-faire et leurs produits sont reconnus dans le monde entier et sont une force de la France, tant pour le tourisme que pour les exportations.

Alors que les attentes des consommateurs en France, en Europe et dans le monde évoluent très vite, nos entreprises doivent innover, se moderniser, se renforcer pour répondre à ces nouvelles aspirations et faire face à la concurrence internationale. Il en va de l'avenir de nos entreprises et de nos collaborateurs et de l'intérêt des consommateurs. En effet, les défis à relever sont nombreux : défi digital, défi démographique, défi international.

Je suis fier de piloter le comité stratégique de la filière alimentaire. Ce programme multi-acteurs met à contribution toutes les bonnes volontés pour atteindre une alimentation plus sûre, plus saine, plus variée, plus durable et plus exportable. Et ce au bénéfice de notre pays et de nos entreprises de toute taille, de tout métier, de toute région et de nos concitoyens.

La filière alimentaire ne pourra se moderniser, investir et innover en France qu'à la condition de recréer de la valeur. Pour ce faire, il convient de mettre fin à la guerre des prix, destructrice de valeur depuis de trop nombreuses années. Au-delà, les freins qui brident la compétitivité de nos entreprises (sur-réglementation, fiscalité), particulièrement dans notre environnement européen, doivent être levés.

L'ambition du CSFA doit permettre de renforcer la capacité d'innovation des entreprises, au moyen d'actions concrètes et structurantes, cohérentes avec les conclusions des États Généraux de l'Alimentation (EGA) et en lien avec les territoires. Elle devra permettre aux entreprises de toujours mieux répondre aux attentes des consommateurs, portant désormais à la fois sur les enjeux sanitaires et économiques, mais également sur les aspects environnementaux et sociaux.

A cet égard, l'attractivité des métiers et le développement des compétences constituent des enjeux prioritaires pour les entreprises et les salariés des industries alimentaires. Désormais, la performance sociale de nos entreprises apparaît une composante majeure de leur performance économique.

L'année 2018 est particulièrement importante pour le secteur agroalimentaire. Citons la mise en œuvre des conclusions des EGA, des plans de filière, de la loi EGALIM, du volet agricole du Grand Plan d'Investissement ou la tenue du SIAL en octobre à Paris. Elle marque également le lancement de ce nouveau contrat de la filière alimentaire encore plus ambitieux et collectif que le précédent.

Chiffres clés du secteur¹

L'industrie agroalimentaire (Source : Agreste, résultats 2015) :

18 365 entreprises

170,6 Mds€ de chiffre d'affaires dont 22% à l'export

98% de PME 386 412 salariés en ETP

1^{er} secteur industriel
ou 20% du CA
des industries manufacturières.

Solde commercial des IAA en 2017 7,7 Mds€

(source : Douanes SSP/Février 2018)

Des leaders mondiaux dans le domaine des produits laitiers et de la fabrication de boissons

L'industrie agroalimentaire transforme 70 % de l'agriculture française

80 %
des produits alimentaires
consommés en France
sont fabriqués localement.

¹ Davantage de données : Panorama des IAA, édition 2018 (ministère de l'Agriculture) : http://agriculture.gouv.fr/iaa-chiffres-et-indicateurs-cles

Le comité stratégique de la filière agroalimentaire

Contexte

Dans la suite de la nouvelle impulsion donnée au Conseil national de l'industrie (CNI) par le Gouvernement le 20 novembre 2017, le comité exécutif du CNI a arrêté le 26 février 2018 une nouvelle liste de 10 Comités stratégiques de filière (CSF), dont le CSF alimentaire présidé par Richard Girardot. Conformément à l'orientation donnée par le CNI, la filière a élaboré un plan d'actions portant sur un nombre limité de projets structurants à forts enjeux, et propose à l'Etat sous la forme d'un contrat de filière un ensemble d'engagements réciproques visant à accompagner leur réalisation.

La filière agroalimentaire

Premier secteur industriel en France, les industries agroalimentaires sont constituées à 98% de PME. Les industries de la viande et du lait emploient 40% des effectifs du secteur. Les industries des boissons et des produits laitiers dans lesquels figurent des champions internationaux, tirent la balance commerciale du secteur. Porté par des perspectives de consommation au niveau mondial en croissance et de nouvelles attentes des consommateurs, le secteur doit tirer parti de ces opportunités.

Les enjeux de la filière agroalimentaire

Alors que 80% des denrées alimentaires consommées en France, y sont également produites, on observe depuis une dizaine d'années une augmentation des importations y compris pour des produits alimentaires de qualité courante avec en parallèle un ralentissement des exportations en décalage avec les potentialités du secteur.

En effet, l'industrie agroalimentaire française connaît une période de recul et de difficultés. La valeur ajoutée a baissé de près de 15 % en 10 ans (contre une croissance de 14 % dans le reste de la zone euro), sous l'effet conjugué de la pression sur les prix exercée par la grande distribution, de la hausse des coûts des matières premières agricoles, d'une image détériorée auprès des consommateurs français et des contreperformances à l'exportation, alors que les produits français bénéficient d'une excellente image du point de vue des importateurs des autres pays.

Le contrat stratégique de filière par des actions structurantes qui concernent des marchés très prometteurs mais aussi de transparence sur les denrées alimentaires doit lui permettre d'inverser la tendance et de repartir à la conquête de ses consommateurs et de ses marchés externes.

Les actions structurantes du contrat de la filière agroalimentaire

Action 1 : Numériser l'information produit pour gagner en compétitivité et en qualité, et pour redonner confiance au consommateur

Enjeux

Les Etats généraux de l'alimentation qui se sont tenus en 2017, ont confirmé la forte attente des consommateurs sur le contenu des aliments et leur process de fabrication de la « fourche à la fourchette ». Les outils numériques proposent ainsi de formidables opportunités pour y répondre.

Objectifs

Le projet Num-Alim qui associe les différents maillons de la filière agroalimentaire, dont l'achèvement est prévu d'ici 2020, sera décomposé en 3 actions :

- Établir des cartes d'identité numérique des aliments et les rassembler au sein d'un catalogue numérique unique
- Créer la plateforme française des aliments, permettant de valoriser les données pour les consommateurs, les industriels de l'agroalimentaire et la recherche scientifique
- Définir la stratégie pour améliorer la traçabilité des aliments sur l'ensemble de la chaîne alimentaire grâce aux outils numériques et automatisés.

Points clés et principaux engagements de l'Etat et de la filière

L'État a présélectionné le projet Num-Alim dans le cadre de l'AAP du PIA 3 « structuration des filières».

La Filière s'engage à mettre en place un fonds institutionnel collectif permettant de cofinancer avec l'État, la création et le déploiement des outils de la transition numérique.



©adiruch na chiangmai / Stock.Adobe.com

Action 2 : Protéines du futur, pour faire de la France un leader mondial des nouvelles sources protéiques

Enjeux

Différentes études prévoient plus de 8,4 milliards d'habitants à l'horizon 2030 avec une demande en protéines qui devrait croître de 40%. L'augmentation de la production de produits carnés ne suffira pas et des sources complémentaires sont à développer.

La France dispose de nombreux atouts avec un gisement de protéines végétales important en quantité et qualité: blé, oléagineux, protéagineux mais aussi des potentialités de production de nouvelles sources de protéines telles que les micro-algues, les insectes et les protéines issues des biotechnologies. Leur utilisation en alimentation humaine ou animale nécessite cependant que soient levés différents verrous nutritionnels, sensoriels, technologiques et sociologiques.

Objectifs

Les objectifs de cette démarche pilotée par Protéines France, entité rassemblant les entreprises du secteur sont de :

- Servir les intérêts de toute la chaîne de valeur en développant et mettant au point de nouveaux outils, méthodologies et pratiques;
- Promouvoir la compétitivité internationale française et la capacité d'innovation dans les domaines scientifiques, technologiques et des applications;
- Accélérer le développement et l'industrialisation des entreprises et start-up du secteur;
- Anticiper ces mutations pour leur introduction sur le marché.

Points clés et principaux engagements de l'Etat et de la filière

Un premier projet de R&D visera à qualifier de manière précise et fiable la qualité nutritionnelle d'un large panel de protéines en fonction des applications et des marchés visés.

L'Etat s'engage à lancer en 2018 un appel à projets « Agriculture et agroalimentaire de demain » financé par le Programme des investissements d'avenir, auxquels les projets de R&D peuvent naturellement candidater.

La filière s'engage à co-financer les actions dans le cadre des procédures établies par le Programme des investissements d'avenir



©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

Action 3 : Valoriser la richesse de nos banques de ferments, le savoir-faire de nos entreprises et de nos structures de recherche

Enjeux

La longue histoire des aliments et boissons fermentés sur le territoire Français a vu émerger de fortes compétences dans de multiples filières : panification, fromages et produits laitiers fermentés, charcuterie, vin, bière, spiritueux, etc... ainsi que dans ses organismes de recherche. Ces compétences et savoir-faire s'accompagnent souvent chez les acteurs d'une propriété intellectuelle importante, de la possession de collections de souche propres, et de savoir-faire industriels spécifiques mais insuffisamment valorisés.

Objectifs

Alors que d'autres pays investissent massivement et de manière collaborative dans le domaine des microorganismes, de la bio-production et de la fermentation (Danemark, USA, Japon, Corée, Chine...), il n'existe pas à ce jour en France de démarche collective structurante dans celui-ci. C'est cet objectif que se fixe le projet Ferments (et produits fermentés) du Futur.

Points clés et principaux engagements de l'Etat et de la filière

Il est envisagé de mettre en place en 2019 une plateforme de recherche à la pointe de la technologie pour le support de projets partagés de R&D et de projets pré-compétitifs autofinancés, ainsi qu'une activité d'accueil et de soutien pour accélérer le développement des jeunes entreprises.

L'Etat s'engage à mettre à disposition les dispositifs de financements dans le cadre des procédures établies par le Programme des investissements d'avenir.

La Filière s'engage à co-financer les actions.



©Ruslan Gilmanshin - stock.adobe.com

Action 4 : Compétences et recrutement, mise en place d'un projet d'expérimentation territoriale intersectorielle en faveur de l'emploi

Enjeux

Si le secteur compte près de 430 000 salariés en France, 34 % des recrutements sont considérés comme difficiles et 17 000 emplois par an ne sont pas pourvus. Les compétences recherchées par les entreprises concernent pour plus de la moitié des entreprises, des compétences en hygiène, sécurité et connaissance des caractéristiques produits, polyvalence production/ maintenance/ qualité, compétences techniques et opérationnelles ainsi que des techniques comportementales de savoir-être.

Objectifs

ANIA et Coop de France, avec l'appui d'OPCALIM mettent en place un projet commun et structurant avec l'ensemble des secteurs industriels en faveur de l'emploi dans les territoires. S'appuyant sur l'expérimentation intersectorielle en cours menée par les Industries alimentaires et la Métallurgie dans deux bassins d'emploi de la région des Hauts de France il pourra être ensuite élargi aux autres secteurs industriels dans 3 autres régions Bretagne, Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes.

Points clés et principaux engagements de l'Etat et de la filière

Le projet est soutenu par l'État dans le cadre du PIC (Plan Investissement Compétences) et s'inscrit dans les actions déjà en cours dans la région des Hauts de France par le secteur alimentaire (OPCALIM) : construction de parcours vers l'emploi.



©Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr

Les autres actions du contrat de filière

Action 1 : Accompagner le changement d'échelle des PME avec la mise en place d'un accélérateur dédié au secteur agroalimentaire

Enjeux

L'accompagnement à la modernisation et la performance opérationnelle de PME à fort potentiel est nécessaire pour conquérir des parts de marché aussi bien au niveau national qu'international. Cela passe par une réflexion sur leur stratégie, les possibilités d'ouverture du capital, l'internationalisation, le recrutement et le maintien des talents et la réflexion sur la transmission d'entreprise.

Objectifs

L'accélérateur PME est une offre sur mesure au service des PME pour leur permettre de devenir les ETI de demain. Suite à la mise en œuvre des États généraux de l'alimentation et des plans de filière, BPI France et le Ministère de l'agriculture ont souhaité mettre en place « un accélérateur PME » dédié à l'agroalimentaire. Ce programme d'accompagnement complet et personnalisé sur 24 mois est destiné à répondre aux besoins d'entreprises dynamiques et ambitieuses.

Action 2 : Accélérer le déploiement de la RSE dans la filière agroalimentaire

Enjeux

La filière agroalimentaire doit répondre à des demandes sociétales et environnementales de plus en plus exigeantes de la part des consommateurs. Ainsi, pour répondre aux attentes des consommateurs, les entreprises sont amenées à développer des démarches de transparence, d'évolution des modes de production et d'éthique avec ses parties prenantes dans les territoires. Ces leviers constituent des axes de compétitivité, de différenciation, de création de valeur, mais aussi de résilience sur le marché. C'est l'objet de la démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui regroupe l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises dans le but de respecter les principes du développement durable, c'est-à-dire être économiquement viable, avoir un impact positif sur la société mais aussi mieux respecter l'environnement.

Objectifs

Objectif 1: Développer l'auto-évaluation RSE des entreprises via la plateforme d'auto-évaluation RSE Valorise qui permet d'unifier les demandes RSE croissantes des clients (la distribution, la restauration) par un questionnaire unique. Elle permet une simplification des démarches grâce à un partage d'informations pour les entreprises auprès de leurs clients.

Objectif 2 : Lever les freins à la mise en place de démarches RSE en valorisant les démarches existantes

Objectif 3 : Accompagner la filière agroalimentaire dans l'amélioration de sa performance environnementale

Action 3 : Une Task force à l'international pour aider les entreprises agroalimentaires à s'internationaliser davantage, en mutualisant sur l'image France

Enjeux

Les industries agro-alimentaires réalisent 21 % de leur chiffre d'affaires à l'export contre 36% dans le reste de l'industrie. Les IAA exportent en priorité leurs produits au sein de l'UE, avant les marchés tiers.

Les performances par secteur sont hétérogènes mais le déficit est historiquement élevé (-7,5 milliards d'euros), hors boissons, céréales et produits laitiers.

Une marge de progression importante existe, notamment en termes de filières et d'entreprises fortement présentes à l'export (seules 650 entreprises réalisent un chiffre d'affaires à l'export d'au moins 200 000 euros).

Sur les marchés tiers, de nombreux freins liés à des conditions sanitaires et phytosanitaires limitent les exportations des entreprises françaises. Néanmoins, certaines filières (boissons, certains types de plats préparés/conserves, épicerie sèche etc...) ne sont pas ou peu contraintes par ce type de réglementations et peuvent plus facilement se développer à l'international.

Objectif

Aider les entreprises agroalimentaires à s'internationaliser davantage en :

- Améliorant l'accès aux marchés,
- Encourageant les actions collaboratives s'appuyant notamment sur les Clubs d'exportateurs existants, en France et sur les marchés,
- Renforçant et simplifiant les dispositifs nationaux et régionaux d'appui à l'export.







